Département de Saône-et-Loire Commune de LA ROCHE VINEUSE

-O-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

Nombre de membres :

- au Conseil municipal: 13

- en exercice: 19

- qui ont pris part à la délibération : 17

<u>Date de convocation</u>: 21 mars 2025. Date de publication: 4 avril 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

<u>Présents</u>: MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard COTTIN, Benoît MEILHAC, Fabrice THERVILLE et Mmes Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS, Sonia BLONDEAU.

<u>Excusé(es)</u>: M. Bernard FAVRE a donné procuration à M. Bernard COTTIN, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Jean André GUILLERMIN, Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Loïc COLTEL, M. Willy BONFY et Mme Virginie THIVENT.

Absent(s): Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie Claude POTTIER.

Objet: 2025/2803/023 - Demande de subvention au titre des amendes de police.

Le Maire rappelle le projet d'achat d'un panneau de passage piéton avec détection de véhicules et alimenté par panneau photovoltaïque dans le cadre de la sécurité routière.

A cet égard, le Maire précise qu'il convient de présenter une demande de subvention au titre des amendes de police. Cette subvention participerait au financement de cette dépense. Le coût prévisionnel de l'opération étant estimé à un montant s'élevant à 3 273.99 € HT, soit 3 928.79 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté;
- d'autoriser le Maire à :
 - > solliciter la demande de subvention au titre des amendes de police ;
- > signer la demande de subvention et les pièces du dossier ainsi que tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire
Pour avoir été reçu le

0 2 AVR. 2025

EN PREFECTURE DE SAÔME ET LOIRE

Pour copie certifiée conforme Le 31 mars 2025,

Le Maire, Robert LUQUET